

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



N°2017/73

Chapitre 4.1 Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Objet : Avancement de grade – Création d'un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe

L'an deux mille dix-sept, le 22 décembre, à 10h00, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux de la Mairie de Savines-le-Lac, sous la présidence de Victor BERENGUEL, Président. Cette séance fait suite à la séance du 18 décembre annulée le quorum n'étant pas atteint.

Séance du 22 décembre 2017

Date de convocation :
Vendredi 18 décembre 2017

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 25

En exercice : 25

Membres présents 6

Vote(s) pour 7

Vote(s) contre 0

Abstention(s) 0

Secrétaire de séance :
Mme Jessica GUIARD

Auxiliaire de secrétaire de
séance :
M. Christophe PIANA

Etaient Présents :

M. Victor BERENGUEL, Président, **M. Jean CONREAUX**, Secrétaire du SMADESEP, **M. Jean BERNARD**, Rapporteur du Budget du SMADESEP, **Mme Jessica GUIARD** (conseillère syndicale suppléante de M. Christian DURAND), **M. Pierre VOLLAIRE** conseiller syndical, **M. Jean Pierre GANDOIS** Vice-Président

M. Patrick PERNIN donne pouvoir à M. Victor BERENGUEL

Etaient excusés:

M. Marc AUDIER, M. Robert FRAYSSINES, Mme Valérie GRECARD, M. Georges GAMBAUDO, M Patric PERNIN qui donne pouvoir à Monsieur BERENGUEL, M. Roger MASSE, M. Guy KLETTY, Mme Agnes PIGNATEL, M. Marc VIOSSAT, Mme Carole CHAUVET, Mme Bénédicte FEROTIN, Mme Marine MICHEL, M. Arnaud MURGIA, Mme Ginette MOSTACHI, Mme Pascale BOUER, M. Daniel GALLAND, Mme Valérie ROSSI, M. Joël BONNAFFOUX, Mme Patricia VINCENT

Exposé des motifs :

Le Président informe l'assemblée des propositions d'avancement de grade qu'il a pu exprimer auprès de la Commission Administrative Paritaire au regard de la qualité du travail fourni et de l'ancienneté de certains personnels du S.M.A.D.E.S.E.P.

Ces propositions constituent à la fois la reconnaissance d'une compétence et d'une progression professionnelles qu'il convient d'encourager. Dans ce cadre, il propose à l'assemblée l'ouverture d'un poste de Rédacteur principal de 1^{ère} classe permettant la mise en œuvre de ce processus d'avancement.

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

VU :

- La loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux devoirs des communes, des départements et des régions, modifiée ;
- La loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, modifiée ;
- La loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, modifiée ;
- La loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;
- La loi n°90-1067 du 28 novembre 1990 relative à la fonction publique territoriale ;
- La création au tableau des effectifs, par délibération n°2012-54 du comité syndical en date du 19 décembre 2012, d'un poste de Rédacteur principal de 2nde classe ;

CONSIDERANT :

- Le tableau des emplois,
- Qu'il faudra prendre en compte l'avis de la commission administrative paritaire du 22 décembre 2017,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 22 décembre 2017 :

- **APPROUVE** la proposition du Président,
- **DECIDE** en conséquence de créer un poste de Rédacteur principal de 1^{ère} classe, sous couvert d'un avis favorable de la CAP,
- **SOLLICITE** le Comité technique du centre de gestion pour supprimer, dès avancement de grade du personnel considéré, le poste de Rédacteur principal de 2nde classe qu'il occupait jusqu'alors,
- **PREVOIT** d'inscrire au budget 2018 les crédits correspondants à cette décision.

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Le Président,


Victor BERENGUEL

